La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1 € de don au patrimoine = 21 € de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

Contacts

FONDATION DU PATRIMOINE

Normandie
Château de Bénouville
1, avenue de Caen - Bp05
14970 Bénouville
02 31 91 15 77
normandie@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur

VILLE DE FALAISE

Espace Nelson Mandela
14700 Falaise
gregoire.dagorn@falaise.fr

FONDATION DU PATRIMOINE

Je donne !

Pour la restauration de

l'orgue de Notre-Dame de Guibray

Falaise (14)



Retrouvez tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

SAUVONS L'ORGUE HISTORIQUE DE NOTRE-DAME DE GUIBRAY À FALAISE

UN INSTRUMENT D'UNE GRANDE VALEUR HISTORIQUE ET ESTHÉTIQUE

Construit en 1746 par le célèbre facteur d'orgues Claude Parisot et son neveu Henri, l'orgue de Notre-Dame de Guibray constitue un témoignage remarquable de la facture d'orgue française du XVIIIe siècle. Il se trouve aujourd'hui quasi intégralement dans sa composition d'origine et permet d'entendre au XXIe siècle la musique fidèle à ses vibrations du XVIIIe siècle. Sa qualité, sa rareté et son histoire lui valent d'être classé au titre des Monuments historiques. Témoin de près de trois siècles de vie musicale, il incarne un savoir-faire artisanal précieux et contribue à l'identité culturelle de Falaise.

UNE ASSOCIATION QUI œUVRE DEPUIS PLUS DE 40 ANS POUR SA VALORISATION

Créée en 1985, l'Association des Amis de l'Orgue de Notre-Dame de Guibray œuvre sans relâche à la connaissance et à la sauvegarde de cet instrument. Elle contribue à faire vivre ce patrimoine notamment grâce à l'organisation d'un festival annuel qui fait venir à la tribune des organistes de talent de tous les continents. L'association accueille aussi des groupes de jeunes organistes et des étudiants internationaux. C'est au contact des claviers du Parisot de Guibray que des générations de musiciens se sont élevées. Vigilante sur la conservation de l'instrument, l'association a constaté ces dernières années des difficultés de plus en plus importantes à jouer l'orgue de façon sereine et pérenne. Les changements climatiques ont notamment accéléré le vieillissement des peaux de soupapes nécessaires à l'étanchéité et à la stabilité du vent de l'instrument.

LES TRAVAUX : UN RELEVAGE DE L'ORGUE

Après plusieurs campagnes de restauration, notamment celle réalisée en 1993, l'orgue nécessite aujourd'hui une nouvelle intervention d'envergure. Ce relevage consiste en un démontage complet, un changement des pièces d'usure ainsi que l'ajout d'une tirasse, fidèle à la conception d'origine. Ces travaux dureront 12 mois et seront réalisés par les ateliers THOMAS au Luxembourg. L'association et la ville souhaitent permettre à tous de contribuer à ce projet. C'est pourquoi nous faisons appel à votre générosité !

Montant des travaux	**161 500 €**
Objectif de collecte	**15 000 €**
Début des travaux	**Novembre 2026**

Crédit photos © Fondation du patrimoine







Bulletin de don

Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'orgue de Notre-Dame de Guibray

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/106402
ou en flashant le QR code ci-contre.

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Normandie, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'orgue de Notre-Dame de Guibray

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : ☐☐☐ ☐☐☐ ☐☐☐

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'**impôt sur le revenu**	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'**impôt sur la fortune immobilière**	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'**impôt sur les sociétés**	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5‰ du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐